



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 6 octobre 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. le conseiller Normand Girouard est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Pauline Legault, trésorier, (jusqu'à 20h30) et M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme (jusqu'à 20h23), sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

325/06-10-08

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008
3. Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 septembre 2008, tenu le 8 septembre 2008
4. Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 8 septembre 2008, tenu le 22 septembre 2008

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2008
2. Rapport financier pour l'exercice financier 2007 et rapport du vérificateur : Dépôt et approbation
3. Annulation de la retenue relative à des travaux au réservoir élevé d'eau potable
4. Travaux sur la rue L'Annonciation :
  - 4.1 Règlement numéro 118 : Approbation des comptes soumis
  - 4.2 Protocole d'entente avec le MTQ : Approbation des comptes soumis
5. Dépenses sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord
6. Programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif : CDER
7. Autorisation pour emprunter temporairement jusqu'à 2 500 000,00 \$ dans le cadre du règlement d'emprunt no. 118 à la Caisse populaire de Rivière-Rouge
8. Approbation de factures liées au règlement numéro 42

#### **C Gestion administrative**

1. Convention de médiation relative aux équipements supralocaux de la Ville de Mont-Laurier



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

2. Entente relative au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Demande d'arbitrage
3. Politique d'utilisation des systèmes informatiques
4. Demande de report des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
5. Raccordement du réseau d'égout pluvial au fossé du ruisseau Paquet
6. Entente relative à la vente des terrains de la Ville requis pour la construction de la voie de contournement

### **D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres no. 2008-08 relatif à la fourniture d'un camion diesel neuf 10 roues année 2009, avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons

### **E Avis de motion**

1. Avis de motion : Règlement numéro 136 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf 10 roues avec des équipements de déneigement et une benne 4 saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

### **F Adoption des règlements**

1. Adoption du règlement numéro 135 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse

### **G Sécurité publique**

### **H Transport routier**

1. Acquisition d'équipements de déneigement
2. Entente relative à la gestion des ponts

### **I Hygiène du milieu**

1. Modification à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation du lieu régional d'enfouissement des déchets créant la RIDR
2. Autorisation à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'implantation et la gestion d'une usine de traitement de boues septiques

### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Demande de dérogation mineure numéro 2008-00002

### **K Loisirs et culture**

1. Demande d'un jeune hockeyeur
2. Service d'entretien préventif pour le CSCVR

### **L Divers**

1. Demande du Club Quad Iroquois

### **Période de questions du public**

### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

### **ADOPTÉE**

326/06-10-08

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

327/06-10-08

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2008, TENU LE 8 SEPTEMBRE 2008**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 septembre 2008, tenu le 8 septembre 2008, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 septembre 2008, tenu le 8 septembre 2008, soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

**ADOPTÉE**

328/06-10-08

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2008, TENU LE 22 SEPTEMBRE 2008**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 8 septembre 2008, tenu le 22 septembre 2008, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 8 septembre 2008, tenu le 22 septembre 2008, soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

**ADOPTÉE**

### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées aux membres du Conseil portent sur les sujets suivants :

- Problèmes liés au nourrissage de chevreuils;
- Dossier Internet haute vitesse;
- Positionnement de certaines bornes-fontaines suite à la construction des trottoirs;
- Ressource embauchée par la MRC pour le programme PAPA (algues bleues);
- Disponibilité de l'eau potable pour les citoyens non branchés au réseau;
- Heures d'ouverture du bloc sanitaire;
- Achat d'un camion;
- Projet de loi no. 398 modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre de reporter les augmentations de taxes foncières causées par les variations inégales de valeurs foncières;
- Budget 2009 et taxes foncières;
- Émission de permis au cours de l'année 2008;
- Modification du règlement numéro 106 afin de rendre gratuit les certificats d'autorisation pour des travaux de revégétalisation de la rive.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

**Note :** M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, quitte la séance. Il est 20h23.

### GESTION FINANCIÈRE

329/06-10-08

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2008

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de septembre 2008 pour la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'agglomération, se détaille comme suit :

Salaires (ch. bordereau # 4392 à 4812) :	167 603,22 \$
Remises fédérales et provinciales :	66 781,93 \$
Comptes courants (ch. 81395 à 81600) :	492 768,45 \$
Total :	727 153,60 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

### ADOPTÉE

330/06-10-08

#### RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR : DÉPÔT ET APPROBATION

Mme Pauline Legault, trésorier, présente en résumé le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour la Ville et l'agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le rapport financier de la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'agglomération, pour l'exercice financier 2007 soit adopté, tel que préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, SENC.

Que le rapport du vérificateur soit également adopté, tel que préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, SENC.

### ADOPTÉE

**Note :** Mme Pauline Legault, trésorier, quitte la séance. Il est 20h30.

331/06-10-08

#### ANNULATION DE LA RETENUE RELATIVE À DES TRAVAUX AU RÉSERVOIR ÉLEVÉ D'EAU POTABLE

**CONSIDÉRANT** que la Ville avait retenu 5% du montant total du contrat octroyé en 2005 à Dion Peinture Industrielle inc. pour des travaux au réservoir élevé d'eau potable;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

**CONSIDÉRANT** que ces travaux n'ont pas été entièrement réalisés à la satisfaction de la Ville et que Dion Peinture Industrielle inc. n'a pas procédé aux corrections requises et qu'il n'a pas manifesté son intention de le faire;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'annuler la retenue de 5 834,93 \$ sur un contrat octroyé en 2005 à Dion Peinture Industrielle inc. pour des travaux au réservoir élevé d'eau potable.

Que cette somme soit affectée au solde disponible du règlement d'emprunt numéro 70.

### **ADOPTÉE**

332/06-10-08

### **TRAVAUX SUR LA RUE L'ANNONCIATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 118 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 118 au montant total de 42 580,84 \$ (coût net de 40 694,65 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 6 octobre 2008.

### **ADOPTÉE**

333/06-10-08

### **TRAVAUX SUR LA RUE L'ANNONCIATION – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MTQ : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives aux travaux réalisés pour le ministère des Transports du Québec et établis au protocole d'entente au montant total de 1 249 046,50 \$ (coût net de 1 106 574,97 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 6 octobre 2008.

### **ADOPTÉE**

334/06-10-08

### **DÉPENSES SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

**CONSIDÉRANT** que le parc linéaire le P'tit Train du Nord – section de la MRC d'Antoine-Labelle – fait partie de la Route Verte;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, dans le cadre du programme d'entretien de la Route Verte, finance 1 000,00 \$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

**CONSIDÉRANT** que sont exclues de la présente déclaration de dépenses :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter la déclaration des dépenses de la Ville de Rivière-Rouge, telle que présentée à l'annexe : *déclaration des dépenses – été 2008 – parc linéaire le P'tit Train du Nord*, au montant de 11 625,91 \$.

### ADOPTÉE

335/06-10-08

#### **PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF : CDER**

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre un programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de développement économique de la Rouge est un organisme qui fait consensus dans la population;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville accepte que la Corporation de développement économique de la Rouge (CDER), organisme de la Ville de Rivière-Rouge où siègent des élus de la Ville, puisse bénéficier du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif offert par l'entremise de l'UMQ.

Que la CDER assume entièrement les coûts de cette assurance.

### ADOPTÉE

336/06-10-08

#### **AUTORISATION POUR EMPRUNTER TEMPORAIREMENT JUSQU'À 2 500 000,00 \$ DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 118 À LA CAISSE POPULAIRE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le trésorier soit autorisé à emprunter temporairement de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge un montant de 2 500 000,00 \$ jusqu'au financement permanent du règlement numéro 118, au taux variable en vigueur pour une période n'excédant pas douze (12) mois.

Que la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer le billet pour et au nom de la Ville.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

337/06-10-08

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

### APPROBATION DE FACTURES LIÉES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner le paiement de factures relatives au règlement numéro 42 au montant total de 66 625,25 \$ (coût net de 63 664,53 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 11 septembre 2008.

**ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE

338/06-10-08

### CONVENTION DE MÉDIATION RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX DE LA VILLE DE MONT-LAURIER

**CONSIDÉRANT** que la médiatrice nommée par la Commission municipale du Québec a transmis à la Ville une convention de médiation relative aux équipements supralocaux de la Ville de Mont-Laurier établissant les règles de la démarche à venir;

**CONSIDÉRANT** que cette convention doit être approuvée par le Conseil;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver la convention de médiation relative aux équipements supralocaux de la Ville de Mont-Laurier établissant les règles de la démarche à venir transmise par Mme Nancy Lavoie, médiatrice de la Commission municipale nommée dans ce dossier.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

339/06-10-08

### ENTENTE RELATIVE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : DEMANDE D'ARBITRAGE

**CONSIDÉRANT** que le processus de médiation mis en place par la Commission municipale du Québec pour régler le différend entre les parties dans le renouvellement de l'entente relative au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge n'a pas permis d'arriver à une entente;

**CONSIDÉRANT** que ce différend doit maintenant être soumis à un arbitrage;

**CONSIDÉRANT** que la médiatrice a demandé aux participants s'ils désiraient, comme la Loi le permet, que ce soit elle qui agisse à titre d'arbitre ou qu'un autre arbitre soit nommé dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que Mme Lavoie connaît très bien le dossier et qu'elle serait ainsi plus apte à prendre une décision rapide et éclairée dans ce dossier qu'une autre personne qui devrait recommencer à zéro;

**CONSIDÉRANT** l'entente précédente, approuvée et signée par toutes les parties, stipulait que « Si le 1<sup>er</sup> janvier 2007, aucune nouvelle entente n'est conclue, les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

*parties conviennent de désigner une personne pour agir, dans un premier temps à titre de conciliateur et, si l'impasse persiste, à titre d'arbitre avec les pleins pouvoirs pour déterminer un nouveau texte d'entente. Les parties s'engagent par la présente à accepter la proposition finale de l'arbitre »;*

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'aviser la Commission municipale du Québec que la Ville de Rivière-Rouge est en faveur de la nomination de Mme Nancy Lavoie à titre d'arbitre dans le différend entre les parties relativement au renouvellement de l'entente relative au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Qu'advenant le fait que les autres municipalités optent pour la nomination d'un autre arbitre, la Ville ne s'oppose pas à cette décision, et ce, dans le but d'en arriver à la conclusion d'une entente dans ce dossier le plus rapidement possible.

### ADOPTÉE

340/06-10-08

### POLITIQUE D'UTILISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver la politique d'utilisation des équipements informatiques par les employés de la Ville datée d'octobre 2008.

Que tous les employés prennent connaissance de cette politique et s'engage à la respecter.

### ADOPTÉE

341/06-10-08

### DEMANDE DE REPORT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

**CONSIDÉRANT** que le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités portant sur la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique fixait la date de fin des travaux au 31 mars 2008;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a obtenu un report jusqu'au 31 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de recherche en eau souterraine ont été complétés en 2008 mais que la Ville est dans l'impossibilité de respecter ce délai pour la réalisation des travaux;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités portant sur la mise aux





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, en reportant la date de fin des travaux au 31 mars 2010.

**ADOPTÉE**

342/06-10-08

### **RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL AU FOSSE DU RUISSEAU PAQUET**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que la Ville s'engage à ce que les travaux pouvant être requis pour l'installation de conduites à l'intérieur des limites des hautes-eaux du cours d'eau Paquet (ruisseau), soient exécutés selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**ADOPTÉE**

343/06-10-08

### **ENTENTE RELATIVE À LA VENTE DES TERRAINS DE LA VILLE REQUIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de 29 100,00 \$ du ministère des Transports du Québec pour la vente des terrains de la Ville requis pour la construction de la voie de contournement (lots 98-P, 99A-P, 250-P, 258-P, 14A-3-P, 48A-P et 50A-P) et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente relative à cette vente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

344/06-10-08

### **APPEL D'OFFRES NO. 2008-08 RELATIF À LA FOURNITURE D'UN CAMION DIESEL NEUF 10 ROUES ANNÉE 2009, AVEC DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE 4 SAISONS**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs à la fourniture et la livraison d'un camion diesel neuf dix (10) roues année 2009, avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons, incluant l'installation desdits équipements et de la benne sur ce camion neuf 2009, faisant partie de l'appel d'offres no. 2008-08 de la Ville tels que préparés et datés du 6 octobre 2008.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture et la livraison d'un camion diesel neuf dix (10) roues année 2009 de marque Western Star modèle 4900SA, avec des équipements neufs de déneigement et une benne neuve quatre (4) saisons, incluant l'installation desdits équipements et de la benne sur ce camion neuf 2009.

Que les devis techniques et les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 16 octobre 2008 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50.00 \$ taxes incluses et que le



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres soit obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications du camion, des équipements de déneigement et de la benne décrites aux devis techniques et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres no. 2008-08 de la Ville datés du 6 octobre 2008.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'une garantie de soumission par chèque visé de 10,000.00 \$ émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et tiré sur un compte inscrit dans une institution financière faisant affaires au Québec ou par un cautionnement équivalent à 10 % du montant total de la soumission incluant les taxes, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'Inspecteur général des institutions financières.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUSSION CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE 4 SAISONS** » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 6 novembre 2008 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 6 novembre 2008 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

**ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 136 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION DIESEL NEUF 10 ROUES AVEC DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET UNE BENNE 4 SAISONS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

Mme la conseillère Carine Lachapelle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 136 autorisant l'achat d'un camion diesel neuf dix (10) roues avec des équipements de déneigement et une benne quatre (4) saisons et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

### ADOPTION DE RÈGLEMENTS

345/06-10-08

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 135 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS ET L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES DE VITESSE

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général mentionne l'objet du règlement numéro 135 et sa portée.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 135 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 135 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 135 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse est reproduit au livre des règlements.**

### TRANSPORT ROUTIER

346/06-10-08

#### ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une sableuse de marque Tenco 2004 12 verges des Entreprises Sylvain Bélanger enr. au coût de 8 500,00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée par le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et soit remboursée sur une période de deux (2) ans.

#### **ADOPTÉE**

347/06-10-08

#### ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES PONTS

**ATTENDU QU'** en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie, le gouvernement peut reconnaître à certains ponts un caractère stratégique afin que la gestion de ces ponts relève du ministre des Transports;

**ATTENDU QUE** le décret no. 98-2003 du 29 janvier 2003 et ses mises à jour subséquentes ont été modifiés par le décret no. 1176-2007 du 19 décembre 2007 pour reconnaître un caractère stratégique à certains ponts situés dans les municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001;

**ATTENDU QUE** le ministre des Transports assume la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts énumérés à l'annexe du décret no. 1176-2007 du 19 décembre 2007 et que les municipalités continuent à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces ponts;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

**ATTENDU QU'** il y a lieu, notamment pour des motifs de sécurité routière, de préciser les responsabilités des parties.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion de l'entente no. 15-0661 relative à la gestion des ponts avec le ministère des Transports du Québec.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

348/06-10-08

### **MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'EXPLOITATION DU LIEU RÉGIONAL D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS CRÉANT LA RIDR**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Rivière-Rouge, Nominique, L'Ascension, Lac-Saguay, La Macaza, Labelle, La Conception, Arundel, Huberdeau, Montcalm, Lac-Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lantier, Val-David, Sainte-Lucie des Laurentides, Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe des Monts, Val-des-Lacs, Amherst, Barkmere, Brébeuf et La Minerve sont présentement parties à une entente intermunicipale concernant l'exploitation du lieu régional d'enfouissement des déchets et créant la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente désirent apporter une modification importante à l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1997;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente jugent opportun de modifier l'article 7.1 traitant du mode de répartition des contributions financières entre les municipalités;

**ATTENDU QUE** l'article 7.1 doit être modifié comme suit : « La contribution financière de chaque municipalité est établie suivant le tonnage métrique des déchets déposés au lieu d'enfouissement régional par chacune des municipalités membres »;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, lors de sa séance spéciale du 17 septembre 2008, a adopté par sa résolution R.2550.08.09.17, la modification de l'article 7.1 de l'entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** cette modification à l'entente requiert, en vertu de la Loi, l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec;

**ATTENDU QUE** Rivière-Rouge a manifesté son intention de mettre fin à l'entente créant la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, intervenue entre les parties le 29 novembre 1996 et prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et d'engager des pourparlers avec les municipalités parties à l'entente intermunicipale pour en arriver à la conclusion d'une nouvelle entente satisfaisant toutes les parties;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la modification de l'article 7.1 de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation du lieu régional d'enfouissement des déchets et créant la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge afin que la contribution financière soit établie suivant le tonnage métrique des déchets disposés au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres.

Que cette autorisation n'affecte en rien la volonté de Rivière-Rouge de mettre fin à l'entente actuelle et d'en conclure une nouvelle satisfaisant toutes les parties.

### ADOPTÉE

349/06-10-08

### AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE POUR L'IMPLANTATION ET LA GESTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DE BOUES SEPTIQUES

**ATTENDU** l'intérêt de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'implantation et la gestion d'une usine de traitement de boues septiques;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à demander à la MRC d'Antoine-Labelle, via son plan de gestion des matières résiduelles, le mandat complet pour l'implantation et la gestion d'une usine de traitement de boues septiques sur ses terrains.

### ADOPTÉE

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

350/06-10-08

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-00002

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant une véranda de 7' x 17' construite en 1989 (permis # 746) sur le lot 22 du rang J, cadastre du Canton Marchand (matricule : 0247-58-2647). Suite au certificat de localisation préparé par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, dossier 08-218, minute 4438, plan 55 195-A, en date du 7 juillet 2008, on constate que la véranda est située à 8.58 mètres de la rive alors qu'elle aurait dû être située à 10 mètres.

**CONSIDÉRANT** que selon la définition de la ligne des hautes-eaux en 1989, la mesure pour l'implantation de la véranda a été prise dans la partie la plus éloignée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro C.C.U. 097.21.08.08)

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2008-00002 conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

### **LOISIRS ET CULTURE**

351/06-10-08

#### **DEMANDE D'UN JEUNE HOCKEYEUR**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'octroyer une aide financière de 100,00 \$ à M. Marc-André Mailloux, jeune hockeyeur de Rivière-Rouge évoluant pour les Forestiers d'Amos de la ligue Midget AAA.

**ADOPTÉE**

352/06-10-08

#### **SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF POUR LE CSCVR**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder un contrat d'entretien préventif d'une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 à EPM Mecanic pour le Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge au coût de 3 450,00 \$ plus les taxes, conformément à leur offre de service du 26 septembre 2008.

**ADOPTÉE**

### **DIVERS**

353/06-10-08

#### **DEMANDE DU CLUB QUAD IROQUOIS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le souper bénéfique du Club Quad Iroquois qui aura lieu le 15 novembre 2008 au coût de 30,00 \$ chacun.

**ADOPTÉE**

### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Modification à l'entente de la RIDR faisant en sorte que la quote-part de la Ville ne se ferait plus à la porte mais à la tonne de déchets enfouis;
- Importance de mettre sur pied un système de compostage;
- Programme d'assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif;
- Ramassage de gros objets par ORVERT;
- Règlement d'emprunt numéro 136 relatif à l'achat d'un camion;
- Requête relatives à l'acquisition des équipements de la RIRHL;
- Contournement de la route 117 et VTT;
- Trottoirs en construction dans le centre-ville.



No de résolution  
ou annotation

**354/06-10-08**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008**

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,  
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h10.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Claire Coulombe**